



Fédération Française
de Massages Bien-être

ADHESION OFPA - FFMBE

LABEL ORGANISME DE FORMATION PROFESSIONNELLE AGREE -FFMBE.

Adhérer à la FFMBE, c'est :

- **Bénéficier d'un référencement et d'une communication à l'échelon national,**
- **Participer au développement du métier** de praticien en massages bien-être et contribuer à sa promotion par un label qualité connu et reconnu,
- **S'engager à respecter les valeurs et l'éthique** du métier de praticien-ne en massages bien-être (PMBE) et la formation à ce métier,
- **Défendre et relayer les actions de la FFMBE** auprès du public (stagiaires, prestataires, partenaires...).

Le **Label OFPA-FFMBE** s'acquiert sur agrément du conseil d'administration de la FFMBE en considération, notamment, du respect du référentiel métier, de la déontologie et de l'ingénierie de formation requise par la FFMBE.

CONDITIONS D'ADHESION – ART.2 DES STATUTS

Peut être agréé FFMBE, tout organisme de formation professionnelle accueillant des cursus de formation au massage bien-être conformes aux critères qui suivent.

Conditions liées au cursus de formation :

- 200 heures minimum de formation en massage bien-être + 10 heures de pratique supervisée + 90 heures minimum de pratique attestée Examen final par un jury d'au moins un modèle et deux examinateurs,
- Contenu et ingénierie de formation formalisées, attestées et conformes au référentiel formation FFMBE (dès lors que ce dernier sera publié),
- Adhésion de tous les stagiaires à la FFMBE.

Conditions liées à l'OFPA :

- Justifier d'une année entière d'existence légale,
- Justifier d'une activité de formation au massage bien-être d'au moins une promotion de 6 stagiaires minimum sur la dernière année civile échue,
- Disposer d'un numéro d'enregistrement de déclaration d'activité d'organisme de formation,
- Accepter et respecter la charte des OFPA-FFMBE,
- Le référent pédagogique pour ce qui concerne les activités formation en massage bien-être, est un professionnel qui bénéficie de l'agrément FFMBE ou un professionnel dont le parcours répond aux critères établis par la commission des équivalences de la FFMBE : <https://adhesion.ffmbe.fr/fr/vae-et-evaluation-des-competences>. Si cette personne est salariée, son parcours doit à minima répondre aux critères établis par la commission d'équivalence,
- 70% des formateurs en pratique du MBE sont des collaborateurs ou prestataires titulaires de l'agrément praticien FFMBE. Ou des professionnels dont le parcours répond aux critères établis par la commission des équivalences de la FFMBE : <https://adhesion.ffmbe.fr/fr/vae-et-evaluation-des-competences>. Si ces personnes sont salariées, leur parcours doit à minima répondre aux critères établis par la commission des équivalences de la FFMBE,



Fédération Française
de Massages Bien-être

ADHESION OFPA - FFMBE

- Le lieu et les conditions de délivrance des formations ont été reconnus conformes par la FFMBE et notamment : hygiène et propreté ; matériel et lieu adaptés à la pratique concernée ; respect de l'intimité et de la pudeur ; absence de signe distinctif, religieux ou sectaire et tout autre élément d'évaluation de la conformité aux bonnes pratiques au code de déontologie du masseur de la FFMBE et à la Charte des OFPA de la FFMBE. Ces lieux et conditions sont susceptibles d'être vérifiés par une personne mandatée par la FFMBE, en présentiel,
- Justifier d'une assurance RCP incluant la formation en massage bien-être,
- S'engager à appliquer les principes résultant des différents documents de référence édictés par la FFMBE : code de déontologie ; charte qualité...

Décision de la commission

La commission indique les fondements et motifs de son avis. Ces éléments sont transmis au conseil d'administration.

Le conseil d'administration prend la décision finale d'agrément ou de refus d'agrément. Le refus d'agrément doit être motivé. La décision est notifiée au demandeur par le président de la FFMBE.

Les candidats à l'agrément peuvent faire appel de la décision du CA. L'appel est soumis de nouveau à l'arbitrage du CA de la FFMBE. La décision du CA statuant en appel est définitive. Elle n'a pas à être motivée. Elle est notifiée au demandeur par le président de la FFMBE.

LISTE DES PIECES CONSTITUTIVES DU DOSSIER

Pour l'école

- ☐ Siret ou extrait Kbis justifiant d'une année d'existence légale,
- ☐ Numéro d'enregistrement auprès de la Préfecture,
- ☐ Copie du bilan pédagogique de l'année écoulée,
- ☐ La copie du programme de la (des) formations(s) en massages bien-être et des modalités pédagogiques sur lesquels portent la demande d'agrément FFMBE et mettant en évidence les correspondances avec le référentiel métier de la fédération : <https://ffmbe.fr/referentiel-metier/>. Certains modules peuvent être dispensés en présentiel mais cela ne concerne en aucun cas l'apprentissage des techniques de massage qui doit s'effectuer exclusivement en présentiel,
- ☐ Les supports de communication existants + photos du lieu ou local où l'activité sera exercée,
- ☐ Photocopie de l'attestation d'assurance RC professionnelle en cours de validité,
- ☐ La Charte des OFPA – FFMBE paraphée et signée,
- ☐ Le formulaire d'adhésion OFPA et la rubrique Engagements paraphée et signée,
- ☐ Le règlement de l'instruction de la demande : 200 €,
- ☐ Le règlement de la cotisation annuelle de 624 €.



Fédération Française
de Massages Bien-être

ADHESION OFPA - FFMBE

Pour le dirigeant de l'OFPA

- ☐ Une lettre de motivation,
- ☐ Un CV,
- ☐ Un extrait de casier judiciaire bulletin n° 3.

Pour le référent pédagogique des activités de formation en massages bien-être

- ☐ Un CV,
- ☐ Copie de l'agrément praticien du référent pédagogique des activités de formation en massages bien-être ou s'il est salarié : justification des critères établis par la commission des équivalences de la FFMBE : <https://adhesion.ffmbe.fr/fr/vae-et-evaluation-des-competences>,
- ☐ Un extrait de casier judiciaire bulletin n° 3,

Pour les formateurs

- ☐ La liste avec coordonnées complètes des formateurs intervenants dans les modules de massages bien-être faisant apparaître un agrément praticien·ne agréé FFMBE pour 70% d'entre eux,
- ☐ Si les formateurs sont salariés : justification des critères établis par la commission des équivalences de la FFMBE : <https://adhesion.ffmbe.fr/fr/vae-et-evaluation-des-competences>,
- ☐ Le CV des formateurs intervenant dans la formation sur laquelle porte la demande d'agrément FFMBE,
- ☐ Un extrait de casier judiciaire bulletin n° 3 des formateurs des activités de formation en massages bien-être.



Fédération Française
de Massages Bien-être

ADHESION OFPA - FFMBE

COORDONNEES DE L'ORGANISME DE FORMATION

Nom / Raison sociale

Structure juridique Code APE

Créée le/...../...../ Nom / Raison sociale

Adresse

Code postal /Ville

Téléphone fixe/...../...../...../..... Téléphone mobile/...../...../...../.....

Adresse de courriel@.....

Site internet

COORDONNEES DU REPRESENTANT LEGAL

NOM

Prénom

Date de naissance/...../...../

Adresse

Code postal /Ville

Téléphone fixe/...../...../...../..... Téléphone mobile/...../...../...../.....

Adresse de courriel@.....

LOI INFORMATIQUE ET LIBERTE — CONFORMITE RGPD

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé. Elles sont conservées pendant toute la durée de l'adhésion.

Les modalités sont précisées dans l'article 27 du règlement intérieur de la fédération.

Les données à caractère personnel ne peuvent être conservées après la démission, la radiation ou le départ, **sauf accord exprès de l'intéressé**.

Conformément à la loi, vous pouvez exercer **vos droits d'accès aux données** vous concernant et les faire rectifier en contactant le pôle administratif à administration@ffmbe.fr



Fédération Française
de Massages Bien-être

ADHESION OFPA - FFMBE

ENGAGEMENTS

Je soussigné-e, _____ agissant en qualité de représentant légal de l'organisme de formation _____

Certifie vouloir adhérer à la FFMBE au titre de OFPA pour une durée d'un an, renouvelable selon les conditions de l'article 2 du règlement intérieur de la FFMBE.

Je règle le montant de la cotisation annuelle de 624 €.

Je m'engage à respecter les statuts et le règlement intérieur de la FFMBE que je peux consulter en ligne sur le site de la FFMBE.

Je m'engage à respecter la charte qualité des OFPA.

Je m'engage à accueillir en présentiel, dans le cadre d'une démarche qualité, un représentant mandaté par le conseil d'administration de la FFMBE.

Je m'engage à utiliser le logo "Label OFPA" de la FFMBE pendant la durée de mon agrément et à ne plus en faire usage si je perdais cette qualité.

J'accepte par la présente adhésion de recevoir par email ou courrier les communications, actualités et informations de la FFMBE.

J'accepte que la FFMBE fasse état de mon adhésion et diffuse mes coordonnées sur tous ses supports et dans le cadre des toutes ses actions.

J'ai pris connaissance des informations relatives au RGPD (cf. annexe au formulaire d'adhésion). Dans le cas où je souhaite que la FFMBE conserve mes données personnelles après mon départ de l'association, je coche la case ☐

Fait à Date/...../.....

Cachet / Signature précédée de
la mention **Lu et approuvé**

REGLEMENT AU CHOIX

Je règle l'adhésion OFPA de 624 € par CB directement en ligne sur le site de la FFMBE

Ou bien

☐ Par chèque à l'ordre de la **FFMBE**

☐ Virement IBAN (International Bank Account Number) FR76 1820 6002 1165 0299 2917 884

Code BIC (Bank Identification Code) - Code Swift : AGRIFRPP882